

Bulletin n° 33

Actualités

- Le gouvernement fédéral a lancé, le 26 novembre dernier, une consultation publique canadienne sur l'amélioration de la sécurité de la retraite. Cette consultation, qui porte plus spécifiquement sur les règles encadrant les régimes de retraite d'employeurs, touche notamment les politiques relatives à ces régimes, la gouvernance d'entreprise et les politiques en matière d'insolvabilité des entreprises. La consultation est ouverte à tous jusqu'au 21 décembre 2018. Un document de présentation accompagne la consultation. Tous les détails pourront être trouvés à l'adresse suivante :

<https://www.ic.gc.ca/eic/site/116.nsf/fra/accueil>

- Le 21 novembre dernier, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a rendu publique une étude intitulée *Les travailleurs expérimentés : un potentiel sous-exploité*. Comme l'indique son titre, cette étude considère que les travailleurs expérimentés pourraient contribuer à atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre constatée dans plusieurs secteurs de l'économie du Québec. La FCCQ propose pour ce faire de repousser l'âge légal de la retraite à 67 ans, ainsi que de mettre en place des mesures fiscales et des aménagements au sein des entreprises afin d'inciter ces travailleurs à retarder leur départ à la retraite.

https://www1.fccq.ca/wp-content/uploads/2018/11/18-11-21-Rapport-FCCQ_FR-version-FINALE.pdf

- Dans sa mise à jour économique du 3 décembre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à créer un nouveau crédit d'impôt pour le soutien des aînés à faible revenu. Plus de 570 000 personnes âgées de 70 ans ou plus sont visées par cette mesure. Entrant en vigueur dès cette année, ce crédit d'impôt leur permettra de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 200 dollars par année.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/542774/mise-a-jour-economique-le-gouvernement-legault-joue-de-prudence>